

Gestion différenciée et 0 phyto

DESCRIPTION DE L'ACTION

La gestion différenciée des espaces verts consiste à ne pas gérer et entretenir de la même manière et avec la même intensité tous les espaces verts d'une collectivité. Par exemple avec un plan de tonte définissant des zones tondues, d'autres fauchées ou laissées à elles-mêmes.

La gestion différenciée est un moyen de participer à la réduction voire l'arrêt de produits phytosanitaires en définissant des zones sur lesquelles il ne sera plus nécessaire de les utiliser. C'est également un moyen de réorganiser le travail des équipes en charge de l'entretien des espaces verts, dont le temps libéré pourra être consacré à de nouvelles tâches comme le désherbage manuel. Il s'agit d'une démarche s'inscrivant plus globalement dans une réflexion sur la protection de la biodiversité, comme l'a pensé le SMCIVAL¹ (E11).

L'ESSENTIEL

<p>Intérêt</p> 	<p>L'action a le double intérêt d'une réduction quantitative des déchets (réutilisation des déchets verts, jardinage pauvre en déchet : le SMCIVAL tond nettement moins et réutilise désormais tous ses déchets verts) et qualitative (arrêt ou diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, nocifs pour le personnel l'utilisant et pour l'environnement).</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p> 	<p>Gestion différenciée et « 0 phyto » nécessitent des compétences techniques spécifiques, une modification des pratiques professionnelles, une réorganisation des équipes et du travail, et une communication grand public pour faire accepter les changements.</p>
<p>Moyens nécessaires</p> <p>€ € €</p>	<p>Selon la surface et les types d'espaces verts, ainsi que les pratiques initiales de la collectivité, les moyens humains et financiers peuvent être très variables : recrutement d'une personne dédiée, prestataire externe, formations, mais aussi achat de matériel spécifique... Toutefois, ces dépenses peuvent être compensées notamment par la gestion autonome des déchets verts qui ne sont plus collectés.</p>

INTERÊT DE L'ACTION

¹ Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde



Les produits phytosanitaires sont des produits dangereux aussi bien pour la santé des usagers que pour l'environnement, notamment pour l'eau et de façon plus générale pour la biodiversité. De plus, l'achat de pesticides génère des déchets (bidons, emballages) eux-mêmes fortement toxiques. L'arrêt de l'utilisation de ces produits, outre un intérêt sanitaire et environnemental direct lié à leur non utilisation, a un **intérêt direct en matière de prévention qualitative des déchets**.

La gestion différenciée, associée à l'arrêt des produits phytosanitaires, génère de **nombreux avantages** :

- la gestion différenciée et l'entretien naturel des espaces verts offre **une utilisation évidente des différents déchets verts** de la collectivité (broyage et paillage, compostage...) qui ne seront donc plus collectés (d'où une **économie financière** pouvant être importante) ;
- en favorisant la biodiversité, le retour d'une faune et d'une flore plus diversifiée (notamment des auxiliaires), **l'arrêt des produits phytosanitaires peut être facilité**. De plus, cette prise en compte de la biodiversité et du développement des milieux naturels vient participer aux réflexions et aux obligations en matière des **trames verte et bleu** pour les collectivités ;
- ces méthodes et actions permettent **de réduire les consommations d'eau** et l'achat de produits phytosanitaires même si initialement, des investissements matériels seront certainement nécessaires.

En outre, même si le nouvel esthétisme qui en découle peut surprendre voir déranger les habitants, une fois la démarche présentée, elle **bénéficie généralement d'un fort capital sympathie** auprès de la population, la nocivité des pesticides étant relativement connue des citoyens.

De plus, la communication grand public qui s'impose (pour expliquer et faire accepter la démarche) est **un bon levier pour développer une action de sensibilisation** auprès des jardiniers amateurs et professionnels.



RECOMMANDATIONS ET POINTS CLÉS pour la réussite de l'action

Acquérir les compétences

Une démarche de ce type nécessite de comprendre et connaître les enjeux liés à la gestion des espaces verts sur la biodiversité, l'utilisation de produits phytosanitaires et leurs impacts environnementaux et sanitaires. **Elle nécessite surtout des compétences**, par exemple pour connaître l'existant (réaliser un diagnostic des pratiques, un inventaire du patrimoine communal...) et identifier les zones à risques et le type de gestion par zones à entretenir, etc.

La réalisation d'un tel diagnostic nécessitera donc généralement soit de **missionner un prestataire** (bureau d'études), soit de **développer la compétence en interne** (par exemple en recrutant un chargé de mission dédié et/ou en formant certains personnels). Dans ce dernier cas, ce chargé de mission devra également se concentrer sur l'accompagnement des collectivités adhérentes.

Convaincre les élus et la direction

Une gestion différenciée et l'arrêt des produits phytosanitaires peuvent être **relativement difficiles à mettre en œuvre** et nécessiter d'importants changements des pratiques et de l'organisation des équipes.

À ce titre, il **est essentiel que les élus et la direction soient convaincus** de l'intérêt de la démarche et qu'ils la soutiennent. Une présentation des principaux enjeux et bénéfices, mais aussi des changements (organisation, esthétique...) devra leur être faite. Cela sera également un atout pour faciliter le déploiement de la démarche aux collectivités adhérentes.

Sensibiliser et former progressivement

Si le soutien des élus et de la direction est essentiel, ce sont bien **les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces verts qui seront les premiers concernés** par une telle démarche. Avant toute action, l'animateur devra s'assurer **qu'une présentation et une sensibilisation leur sera également proposée** avec une attention toute particulière donnée aux échanges qui en suivront et qui permettront de **recueillir leurs avis et appréhensions** : certains agents peuvent avoir l'impression d'une remise en cause de la qualité de leur travail ou de leurs compétences. Cette sensibilisation et la formation technique nécessaires porteront évidemment sur les grands enjeux liés à ces nouvelles pratiques et serviront pour le diagnostic des pratiques, l'identification des changements à opérer et leur planification ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.



Ces formations, si elles ne peuvent être réalisées en interne par un chargé de mission spécialisé, pourront l'être par **de nombreux acteurs comme des bureaux d'études ou des acteurs associatifs** (Fredons², association de l'environnement ou de l'eau...).

Organiser une visite de site et/ou une journée d'échange entre la collectivité porteuse du programme, les collectivités adhérentes et une collectivité ayant déjà atteint ou engagé le 0 phyto peut être très bénéfique.

Commencer en interne et accompagner les collectivités

Face à une action pouvant susciter de telles résistances et nécessitant un travail parfois conséquent, la collectivité porteuse aura tout intérêt à commencer à **modifier ses pratiques en interne afin de bénéficier d'un retour d'expérience** et d'une meilleure légitimité, avant d'accompagner ses collectivités adhérentes.

Cet accompagnement peut être complètement réalisé par un chargé de mission dédié comme c'est le cas au SMICVAL (E11) où la personne en charge de la biodiversité s'est d'abord concentrée sur des actions internes avant de proposer un plan de formation et d'accompagnement aux collectivités adhérentes. En l'absence de compétences, ou face à un trop grand nombre de collectivités, le porteur du programme pourra *a minima* organiser des réunions de présentation et d'échanges sur la thématique, fournir des éléments techniques et renvoyer vers les prestataires ou partenaires pertinents, comme c'est le cas à la CUS³ (E2 prévention qualitative).

Communiquer auprès du grand public

Les habitants des collectivités engagées dans une gestion différenciée des espaces verts peuvent avoir une impression de manque d'entretien et de négligences face au développement de certaines adventices en ville et à un entretien moins fréquent de certains espaces verts. Dès le lancement de son projet de réduction des produits phytosanitaires, **la CUS s'est retrouvée confrontée à un grand nombre de plaintes, y compris dans les courriers des lecteurs de la presse locale.**

Il est donc essentiel de prévoir une **stratégie de communication** pour informer et expliquer l'intérêt de la démarche, ses impacts et ses conséquences sur l'esthétisme de la ville. Cette communication doit se faire sur les lieux gérés différemment (« ici pas de pesticides », « ici nous favorisons la biodiversité »...), mais aussi par des expositions, articles de presses, jeux, animations (y compris scolaires)... La CUS a par exemple passé un marché de communication de plus de 200 000 € sur plusieurs années pour expliquer la démarche à ses habitants et faire accepter le retour des « herbes folles ».

² Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

³ Communauté urbaine de Strasbourg



Financer les études et le plan d'action

Les agences de l'eau proposent toutes aux collectivités des modalités de financement partiel de diagnostics et des plans d'action. Toute collectivité souhaitant s'engager aura tout intérêt à les rencontrer. La CUS a ainsi pu faire **financer jusqu'à 60 % ses achats de matériels et jusqu'à 80 % les dépenses liées aux études**, formations et à la communication.

Avoir une vision globale sur la biodiversité

Une telle démarche pourra profiter **d'une ouverture à la thématique plus globale sur la biodiversité** : elle facilite la communication grand public, participe des objectifs du Grenelle (trame verte et bleue notamment) et facilite l'atteinte des objectifs de gestion autonome des déchets verts et d'arrêt des phytosanitaires en développant des synergies (notamment en redéveloppant un équilibre entre de nombreuses espèces qui aideront à réguler naturellement le développement des adventices par exemple).

Suivi et évaluation

Le suivi de l'action en interne, au regard des objectifs d'un plan ou d'un programme de prévention, peut être relativement simple, à condition de **connaître avant le lancement de la démarche les quantités consommées de phytosanitaires et les coûts liés à la gestion actuelle des déchets verts**.

En ce qui concerne le suivi des démarches auprès des collectivités adhérentes, si celles-ci ne sont pas directement accompagnées par le porteur de programme, **ce dernier devra être vigilant pour, lors des présentations de l'intérêt de l'action, préciser les données à récupérer et suivre**.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

E11 : mise en place d'une politique en faveur de la biodiversité au Smicval et accompagnement des collectivités adhérentes. Dans le cadre de son ISO 14001, le Smicval a recruté un chargé de mission biodiversité chargé d'un inventaire biodiversité du site, de la création d'un plan d'action et de l'accompagnement des communes vers la gestion différenciée et le 0 phyto.

E2 prévention qualitative : extension de la démarche 0 phyto de la CUS au grand public. Pour accompagner son action interne de 0 phyto, la CUS a passé un marché de communication de 210 000 € et développé des partenariats visant à favoriser les bonnes pratiques auprès des habitants (information, formation). Elle fournit également aux gestionnaires d'espaces verts de son territoire des outils pour améliorer leurs pratiques.